



2-3 Eau
Transports

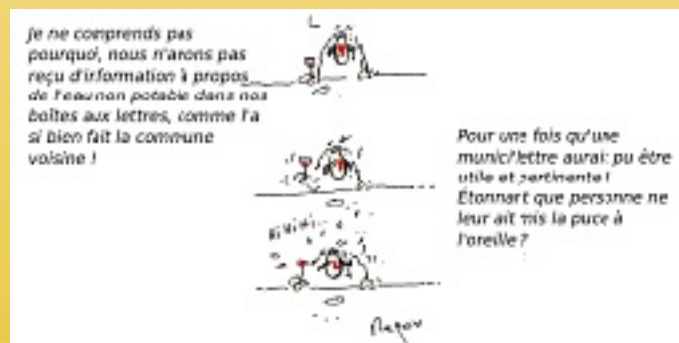


4-5 Budget



6-8 Urbanisme
Solidarité

N°4 - AUTOMNE 2015



LA MOUETTE 2.0

LETTRE D'INFORMATION
www.bourgetpassion.fr

EXPRESSION



G. Lapiere &
A. Leclair,
2 élus engagées
pour vous
représenter

Etre conseillères au sein d'une minorité est une fonction utile tant pour la majorité, pour enrichir ses analyses que pour les concitoyens, pour les informer d'éventuels problèmes.

Mais comment jouer ce rôle quand la majorité refuse de partager ses informations, n'organise que de rares commissions, planifiées durant les heures de travail, que les échanges relèvent de la joute verbale plutôt que de la construction collective, que nos casiers d'élus au sein de la Mairie ne sont alimentés que par la revue des Maires et quelques invitations privées ?

Nous ne pensions pas être en campagne électorale durant tout le mandat. Nous espérons que **l'information donnée aux habitants soit juste** et ne se réduise pas à de la "com".

Nous écrire
info@bourgetpassion.fr
Nous suivre
www.bourgetpassion.fr

La Mouette 2.0,
une édition de l'association BDSA
Rédacteur en chef : E. Simonian
Droits photo : adhérents BDSA,
Caritas

De l'utilité de la communication et du débat démocratique

La communication est utile lorsqu'elle a pour but d'informer la population, de permettre le débat démocratique, de susciter des propositions, d'expliquer des actions ou des choix.

Par contre la communication ne doit pas être utilisée comme un paravent pour masquer la médiocrité, l'inaction, les erreurs et travestir la réalité.

Dans le bulletin municipal Madame le Maire se félicite de sa gestion de la crise suite à la pollution de l'eau potable.

Il aurait été préférable d'utiliser les outils de communication de la commune pour s'assurer que tous les bourgetains étaient prévenus,

La commune du Bourget qui contribue à 30% du versement transport perçu par la CALB pour financer les transports en commun a légitimement le droit d'exiger un service qui corresponde aux besoins de déplacement des scolaires, des salariés, des personnes âgées.

Mais en réalité dans ce domaine la municipalité a brillé par son absence d'anticipation, par sa méconnaissance de la réalité du réseau, par son mépris des besoins des usagers, le refus de la concertation, et la peur d'écouter les doléances et proposition des usagers, en refusant de participer à la réunion publique dont elle avait elle-même fixé la date.

pour s'assurer que personne ne continuait à consommer de l'eau polluée, pour s'assurer que tous, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées personnes à mobilité réduite) pouvaient bénéficier de la distribution d'eau de secours.

Pour les transports en commun la municipalité se félicite du rétablissement des bus pendant les vacances scolaires comme d'une réussite.

Dans les instances de la CALB, les élus sont là pour défendre les justes revendications de leurs concitoyens et pas uniquement pour faire de la figuration.

Edouard SIMONIAN

2 EAU & TRANSPORTS

ADIEU

à la gestion communale de l'eau potable

La prochaine compétence que prendra l'agglomération Grand Lac sera la gestion de l'eau potable... Chaque fois que le toujours Maire et accessoirement Président de l'agglomération doit affronter un problème coûteux pour sa ville...

On délègue

et on le fait financer par l'agglomération...

Rappelez-vous...

Une piscine qui fuit, obsolète, à refaire, la CALB prend la compétence et les travaux commencent d'ailleurs avec les dépassements que l'on connaît.



POUR L'EAU

c'est la même chose...

Contrairement au Bourget-du-lac où les élus de la précédente municipalité ont fait le nécessaire pour réduire les fuites sur le réseau, tout reste à faire à Aix-les-Bains : compteurs au plomb à changer, près de 70% de taux de fuites.

Bourgetains, vous allez encore payer !

Manifestation de mécontentement face à la dégradation des services de bus

Une centaine de bourgetains étaient réunis mercredi 9 septembre à 18h pour signifier au Maire leur profond mécontentement sur la nouvelle organisation des transports.

Bus bondés, dépose forcée de collégiens en attente d'un autre bus, **conditions de sécurité déplorables**, enfants laissés sur le trottoir du collège le matin même, temps de parcours à rallonge, abandon des bus express, 10mn supplémentaires de trajet vers le lycée, retards à répétition, aucune desserte des hameaux au retour du lycée, impossibilité pour les collégiens de la classe aviron de revenir vers la Motte et pour ceux qui suivent des classes sportives de rentrer le mercredi après-midi, collégiens obligés d'attendre plusieurs heures sur le parking faute de bus et de place en étude...

Les doléances ne se sont pas limitées aux collégiens et lycéens : les Bourgetains et en particulier les personnes âgées ne peuvent plus se rendre à la Motte en journée, les actifs aller y travailler en bus. L'important recul du service de transports en commun remet en question les organisations familiales et des choix fondamentaux de domiciliation.



Baisse de 70% de l'offre dans les hameaux, des bourgetains révoltés !

La baisse de service ne s'est pourtant pas accompagnée d'une baisse de tarif. L'incohérence de la politique tarifaire a également été relevée avec des abonnements scolaires variant de 60€ à 198€ selon les communes.

Les personnes présentes ont par ailleurs déploré **l'absence de concertation préalable** pour une prise en compte de leurs besoins.

21.09.15 : réunion publique à laquelle Mme le Maire n'a pas souhaité participer...

REFUSEE

Depuis le printemps dernier, les élus de Bourget Passion réclament une concertation sur les transports. Il a fallu s'organiser sans Mme le Maire, qui a refusé de participer à toutes les démarches citoyennes engagées depuis le 19 juin dernier. Recensement des besoins, pétition, alertes-sécurité pour nos jeunes : fin de non recevoir.

UNE REDUCTION DE 40% DU BUDGET "TRANSPORT"



Réduire les transports en commun, c'est augmenter l'usage de la voiture et donc la congestion des routes !

La réunion du jeudi 24 septembre avec la CALB a permis à une délégation de Bourgetains mandatée par le collectif "pour un vrai réseau de bus au Bourget-du-lac" de faire entendre leurs doléances. Des améliorations à la marge seront sans doute obtenues mais avec une réduction de 40% du budget alloué à Ondéa, votée par Mme le Maire et ses adjoints, nous ne pouvons attendre des miracles.

Un vrai réseau de bus, c'est plus d'autonomie pour nos enfants, des frais de voiture réduits pour les salariés, une mobilité quotidienne assurée pour tous, étudiants, personnes âgées...

**La mobilisation continue pour
une vraie politique de transport !**

Les choses
sont claires :



Reger

**Zéro débat
=
Zéro tracas**

*Refus du
débat,
absence de
jugement,
Mme le
Maire
préfère
laisser
M.Dord
décider à
sa place...*

Un choix de la CALB voté
par Mme le Maire

Les services de bus ont été notablement réduits, entraînant une baisse de 70% de l'offre dans les hameaux du Bourget.

Cette coupe franche dans la desserte, malgré une augmentation de 73% de la fréquentation dans les 6 dernières années est incohérente.



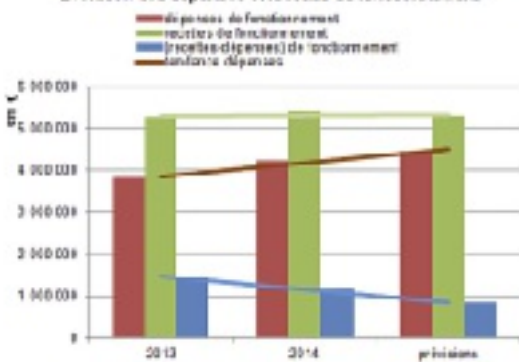
UNE POLITIQUE INCOMPREHENSIBLE

D'autant plus incompréhensible que les études de trafic menées par Savoie Technolac font état d'une congestion croissante devenant critique à un horizon de quelques années.

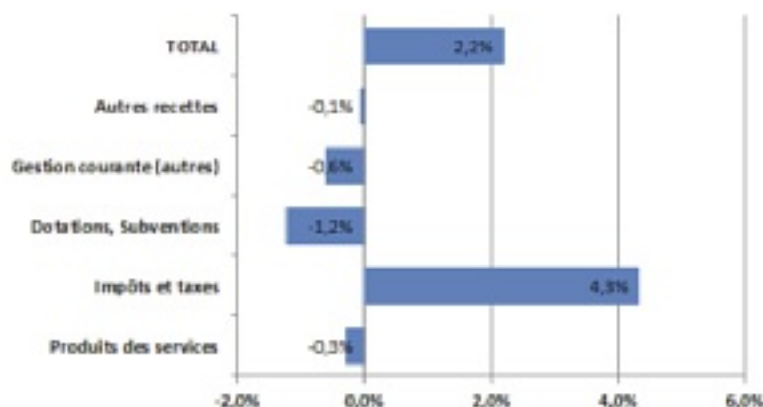
4 BUDGET

LE COMPTE N'EST PAS BON POUR LA MAJORITE

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Importance des variations de recettes entre 2014 et 2013



A propos de la variation des recettes ... et de la dotation de l'Etat

Le total des recettes progresse car l'augmentation du nombre de logements génère une recette (impôts et taxes) qui compense la baisse des dotations d'Etat.

Halte à l'éternel argument de la baisse de la dotation de l'Etat pour justifier l'injustifiable.

Les comptes de l'année 2014 ont été résumés en 30 secondes par l'Adjoint aux finances lors du conseil du 7 avril 2015.

Un record de vitesse, une façon de cacher les choses qui empirent trop rapidement, mais aussi preuve que le sujet est loin d'être dominé. Faut-il rappeler que l'audit financier (coût 7000€) commandé en urgence par Mme le Maire sur la période du mandat précédent n'avait rien trouvé d'anormal, vantant plutôt une commune en bonne santé financière, qui investissait, tout en se désendettant. Malheureusement il n'aura pas fallu beaucoup de temps à l'équipe de Mme François pour casser cette dynamique.

Les comptes 2014 font déjà apparaître une baisse des marges de manœuvre pour la commune.

Avec une CAF en baisse de plus de 50% par rapport à 2013, la faute à des dépenses de fonctionnement qui s'emballent +27% et des recettes qui ne progressent plus aussi vite, seulement 2%.

Seul point encore positif qui marque l'année 2014, les investissements, tous lancés par l'équipe précédente, avec entre autre, l'extension de la halte-garderie, et la création de la salle polyvalente.

L'année 2015 nous est annoncée, par anticipation, tout aussi morose sur le plan financier. Au cours du même conseil, les chiffres publiés font état d'une nouvelle augmentation des dépenses, alors que les recettes

ne progressent pas, pire, elles diminuent de 2%. Du coup, **aucun investissement notable n'est prévu cette année**, à l'exception de deux projets. Le 1er, l'aménagement de l'entrée du bourg, devrait voir le jour cette année. Il a été initié par l'équipe précédente grâce à l'acquisition de terrains devant la halte-garderie. Le 2nd, la vidéo-surveillance, cheval de bataille de Mme Le Maire pour lutter contre « la délinquance » et les cambriolages au Bourget du Lac.

Côté recettes, leur baisse a été expliquée par une diminution de la Dotation de l'Etat (DGF), qui pourtant ne représenterait qu'1,6% des recettes de la commune, un peu insuffisant pour justifier, à elle seule, les difficultés financières déjà annoncées.

Il est temps de changer de politique,

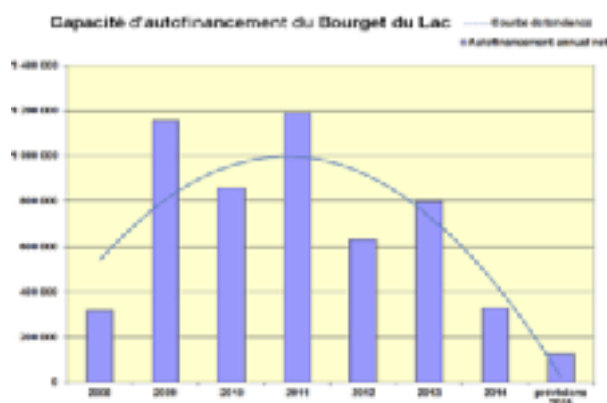
pour garder nos marges de manœuvres financières, et les consacrer au bien-être des bourgetains et au développement harmonieux de notre commune.

Surtout que dans le même temps, des recettes supplémentaires ont été et vont encore être apportées par les constructions nouvelles et l'augmentation des bases, au niveau des impôts locaux, comblant largement cette baisse de la DGF.

Le mal vient plutôt du fait que l'équipe dirigeante ne cherche pas suffisamment de piste pour augmenter les autres recettes.

A propos de la Capacité d'autofinancement du Bourget-du-Lac

C'est la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. C'est l'élément essentiel de la bonne santé d'une commune.



Autres explications :

- La gestion politique incontrôlée de certaines dépenses : comme faire des cadeaux à l'épicerie VIVAL. A contrario, les subventions associatives baissent pour certaines, pas pour toutes, les critères étant très subjectifs.
- Il vaut mieux être une association non bourgetaine pour voir ses subventions augmenter : le Centre de Loisirs des Enfants de La Motte-Servolex, + 2 500€ en 2014.
- N'oublions pas la préférence à faire appel à des cabinets privés, plutôt qu'au travail des bonnes volontés locales ou des élus bourgetains...



UN BEAU CADEAU

Lors du Conseil de juin Mme Le Maire a souhaité faire un acte social.

A priori, quelle bonne idée !

Mais voilà, c'est faire un cadeau à UN seul heureux commerce ! Alors qui est-il ? Et pourquoi ?

Qui ? La société JVHT (c'est son nom !), en fait l'épicerie VIVAL du Bourget, à laquelle Mme Le Maire a souhaité effacer une ardoise de plus de 7600€, correspondant à une année de loyer, seule somme payée à la commune par ces gérants.

Pourquoi ? Il semblerait que ce commerce ait connu des difficultés financières en 2013, mais aucun bilan financier précis n'a été fourni aux élus.

Lors de ce conseil, pour aider ce commerce de proximité, **la minorité a fait la proposition suivante :**

"il paraît plus normal, plus équitable, de leur proposer l'étalement du règlement de ce loyer plutôt que de donner la gratuité totale."

POUR L'EPICERIE

Loyer vous avez dit loyer ?



Pourquoi une procédure d'exception et ce choix du roi ? Où est l'équité vis-à-vis des autres commerces, notamment de ceux qui peuvent se trouver en difficultés financières.

JVHT ne payant ni taxe d'habitation ni taxe foncière, ce loyer « modeste » constitue la seule contribution financière.

Rappelons que le logement communal situé au-dessus de l'épicerie n'a pu être rénové par Habitat et Humanisme faute de l'accord de JVHT.

Résultat des votes au Conseil municipal :

21 voix pour le cadeau à JVHT, celles de la majorité ; 6 voix contre, celles des élus de Bourget Passion.

6 URBANISME

Des décisions qui risquent de compromettre l'avenir de la commune

A quoi servent les documents d'urbanisme ?

Ils servent à définir des règles de constructibilité pour être conforme à la réglementation nationale, mais surtout...

Ils sont au service d'un projet qui préserve l'identité de la commune, son patrimoine naturel et culturel, et permette son développement en valorisant ses atouts.

Un projet ambitieux existait

La municipalité d'E. SIMONIAN avait organisé avant le commencement des études techniques d'élaboration du PLU une large concertation avec la population pour définir ensemble les objectifs communs. C'est à partir de ces résultats qu'avait été décliné et affiné le projet d'aménagement et de développement durable. Ce projet permettait une vraie liaison entre le centre et les bords du lac par une valorisation de l'environnement de la Croix Verte et du bâti comme du parc de la propriété de Buttet. Les berges de la Leysse étaient aménagées pour permettre des déplacements doux. Pour sa mise en œuvre la commune avait adhéré à la Société publique locale de la Savoie aux côtés du département et de la commune de la Motte Servolex, pour poursuivre l'indispensable coopération avec ces deux collectivités (Mme François avait voté contre cette adhésion).

Aujourd'hui : retour à l'urbanisme des années 60

Le PLU a été cassé suite au recours de bourgetains et à des erreurs techniques dans la procédure d'approbation commis par la CALB. Nous sommes revenus au POS. Pour ne pas être obligée d'attendre l'élaboration du PLU intercommunal à l'échelle de la CALB (ce qui prendra plusieurs années), la commune veut obtenir une modification du POS. Nous avons alerté sur la fragilité juridique de cette procédure qui ne permet que des modifications mineures et non comme le souhaite la municipalité, l'aménagement

stratégique du centre bourg et de la zone des bords du lac, entransformant des zones classées naturelles en zones constructibles.

L'esquisse de projet qui a été présenté tourne le dos à celui de la municipalité précédente. Il se résume à construire une rue parallèle à la rue principale et à densifier de part et d'autre de cette rue les constructions dans le seul souci de rentabilité immobilière. Le potentiel touristique des bords du lac n'est pas valorisé, et on nous a parlé d'implanter des résidences seniors. Chacun sait que ce type d'infrastructure doit trouver sa place dans un centre avec des services.

La commune mérite mieux

Nous pensons que notre commune mérite un projet plus ambitieux. L'avenir se prépare aujourd'hui : le plan d'urbanisme doit permettre des constructions mais aussi mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel d'exception du Bourget du Lac et anticiper sur les évolutions sociétales. Le tourisme est une chance par ses retombées économiques mais aussi par les aménagements qu'il met au service de la population. Le site exceptionnel de la Croix verte est un enjeu majeur pour le tourisme de la commune mais aussi de la CALB.

En un mot ne gâchons pas le potentiel de notre belle commune par des décisions hâtives, peu travaillées.

La participation et l'adhésion des bourgetains à la définition des orientations stratégiques sont indispensables. La mobilisation de chacun évitera l'irréparable.



Un village, des citoyens et si peu de reconnaissance : cf. ci-dessous

Un partenariat avec le Conseil départemental devrait permettre d'aménager une véritable base nautique, des contacts en ce sens avaient déjà été pris par E. SIMONIAN. Il faut prévoir la construction d'un hôtel qui répondra aux besoins d'hébergement touristique mais aussi aux visiteurs et stagiaires de Technolac.

Absence de démocratie participative au Bourget du Lac

1 place sur 10 au Comité de pilotage du Delta de la Leysse pour représenter 50% des électeurs bourgetains, cherchez l'erreur.

Dans le mandat précédent la représentativité à la proportionnelle de la minorité était largement respectée. La municipalité actuelle bafoue régulièrement cette règle de représentation démocratique.

Vie associative

La rentrée de septembre a vu la reprise des activités des associations culturelles et sportives de la commune.

Alors que le budget primitif prévoyait une dotation de 165 000 €, le budget voté au Conseil municipal a fondu à 137 930 €.

Mauvaise estimation des dépenses, manque de précision dans la préparation des budgets ? Toujours est-il que les associations bourgetaines voient leurs subventions baisser de 12.5%, certaines de 50% d'autres de 70%. Pourquoi une coupe aussi sévère ?

La baisse des dotations de l'Etat toujours évoquée impacte pourtant le budget pour moins de 2%. Les associations assurent un lien social indispensable à la vie de notre communauté, forment un rempart contre une société d'égoïsme et méritent un soutien attentif et volontariste.



Les choix de Madame le Maire sont ailleurs, par exemple 50 000€ de vidéo-surveillance.

Pour toutes ces raisons, vos élus de Bourget Passion ont voté contre les montants alloués et restent à l'écoute des besoins des associations.



L'ECLAIRAGE

Pourquoi laisser l'éclairage public allumé de minuit à cinq heures du matin ?

Alors que tout le monde ou presque dort ?

Une extinction à ces heures permettrait d'économiser autour de 25 000 € d'électricité chaque année, de lutter contre la pollution lumineuse qui perturbe la faune nocturne et d'enfin pouvoir contempler les étoiles.

Cela fait partie de nos propositions. Nous en avons reparlé en commission "travaux", une bonne idée à mettre en œuvre...

Jardins partagés

Une initiative que nous nous étions engagés à soutenir.

Faire un jardin partagé où l'on peut cultiver en groupe sur des parcelles individuelles ou communes, c'était une initiative portée par un groupe de Bourgetains. L'association « les Bourgeons du Lac » vient de voir le jour au Vert Village, pilotée par Mickaël Munier son

président et avec le soutien actif de Franck Guissant, adjoint au développement durable.

Bravo pour cette initiative. Il reste de la place alors rejoignez-les.



S'ENGAGER

Par humanité

Lorsque des hommes, des femmes des enfants fuient la guerre et la persécution, nous devons leur assurer un accueil à la hauteur de leur détresse.

La France ne doit pas oublier son passé de terre d'asile : en 1979 la France de Giscard a su accueillir 120 000 boat people.

SE MOBILISER

Par respect de nos engagements

La France a signé la convention de Genève sur le droit d'asile et doit honorer ses engagements. Pour les réfugiés, demander la protection n'est pas réclamer une faveur mais l'application d'un droit reconnu.



SOUTENIR

Pour une bonne intégration

Une collaboration entre les associations, les collectivités locales et l'Etat est indispensable.

Il faut veiller à accompagner les personnes accueillies pour qu'elles s'intègrent dans notre pays, et cela ne peut se faire qu'avec la mobilisation de compétences diverses.

POUR UNE SOLIDARITE ACTIVE

Face aux drames humains que vivent les réfugiés qui se pressent aux portes de l'Europe, les réactions en France sont diverses...

Compassion, solidarité active, demande de fermeture des frontières par crainte d'un afflux massif, BDSA sera toujours du côté de la solidarité active.

Les élus de la minorité ont écrit une lettre à Mme le Maire pour que notre commune, en lien avec les initiatives de Bourgetains et d'associations locales, rejoigne les communes qui, avec le soutien financier et logistique de l'Etat, se sont portées volontaires pour accueillir des réfugiés. Plus précisément, nous avons demandé que la commune fasse l'inventaire des logements disponibles pour mettre à disposition au moins un logement d'urgence pour le relogement temporaire de réfugiés, en procédant aux travaux d'aménagement nécessaires. Ces aménagements permettront d'entretenir le patrimoine communal et de doter la commune de logements aux normes pour



Une famille de réfugiés.
Photos Caritas.

reloger par la suite des personnes victimes d'un sinistre.

Dans cette perspective nous sollicitons l'implication de la municipalité et l'inscription de cette question aux débats du conseil municipal.

Nous sommes disposés à nous associer aux actions qui seraient engagées par la commune.

L'afflux des réfugiés aux portes de l'Europe ne prélude pas à une invasion massive !



Nous nous engageons parce que, contrairement à ce que certains gros titres laissent à penser, l'afflux des réfugiés aux portes ne prélude pas à une invasion massive. Il faut savoir qu'en ce qui concerne par exemple les réfugiés qui fuient au péril de leur vie la Syrie, l'immense majorité des quatre millions de réfugiés, 95% selon Amnesty International, sont accueillis par les Etats voisins Liban, Turquie, Jordanie, Egypte et Irak.